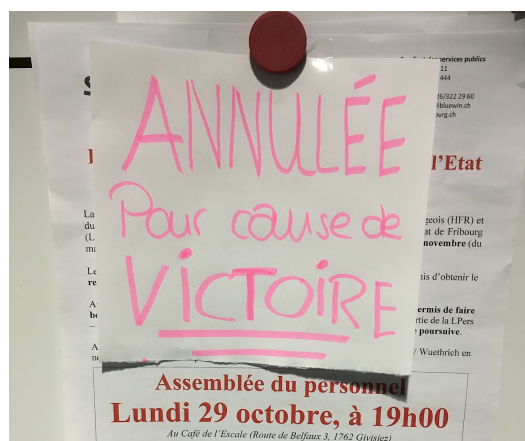


HFR-RFSM: La mobilisation du personnel et du SSP a payé, la LPers est maintenue !

Vendredi, 26. octobre 2018

De: Gaétan Zurkinden



L'assemblée du 29 octobre est remplacée par un apéro pour fêter cette victoire historique!

La mobilisation du personnel et du SSP aura porté ses fruits : ce matin, les députés Markus Bapst (PDC) et Peter Wuethrich (PLR) ont retiré leur motion, qui proposait de sortir le personnel de l'Hôpital fribourgeois (HFR) et du Réseau fribourgeois en santé mentale (RFSM) de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers). Le Conseil d'Etat fribourgeois avait répondu favorablement à cette motion. La suppression de la LPers à l'HFR et au RFSM se serait traduite par des baisses de salaires de l'ordre de 10%, et la remise en cause d'une grande partie des acquis de la LPers (vacances, congé maternité, indemnités pour le travail de nuit etc.).

Mobilisation sans précédent du personnel

A l'appel du SSP, le personnel de l'HFR et du RFSM s'était mobilisé d'une façon sans précédent dans l'histoire hospitalière du canton de Fribourg.

Le 1er mai 2018, 1'000 salariés de l'HFR et du RFSM avaient défilé dans la rue. Trois semaines plus tard, le mardi 22 mai 2018, une journée d'actions et de grève avait eu lieu au sein de l'HFR et du RFSM. Plusieurs centaines de salariés avaient participé à ce qui constituait la première journée d'actions et de grève dans un secteur significatif de la fonction publique fribourgeoise. A l'issue de cette journée d'actions et de grève, le Bureau du Grand Conseil avait décidé de repousser, sine die, le traitement de la motion.

La mobilisation et la grève paient

Le personnel de l'HFR et du RFSM était bien déterminé à ne pas relâcher la pression, malgré le renvoi de la motion : un préavis pour une nouvelle journée d'actions et de grève avait été déposé pour le lundi 5 novembre, au cas où la motion devait être traitée lors de la session du mois de novembre. Ce préavis devait être confirmé lors d'une Assemblée générale du personnel de l'HFR et du RFSM prévue lundi prochain, 29 octobre.

Dans l'intervalle, le Tribunal fédéral a confirmé que le personnel des soins avait bel et bien le droit

de faire grève. Cette décision a dopé la mobilisation du personnel, comme les échos du terrain nous l'ont montré.

La détermination du personnel de l'HFR et du RFSM, sa capacité à se mobiliser et à ne pas faiblir, le recours à la grève et la mobilisation sans relâche du SSP, tout cela aura été déterminant. Le SSP – région Fribourg se réjouit de cette nouvelle victoire, et continuera son engagement inlassable pour la défense d'un hôpital public qui répond aux besoins de la population.